

2017.96
nomenclature : 7.10

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 27 septembre 2017

Conseillers en exercice :	33
Présents	26
Pouvoirs	6
Votants	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui mercredi 27 septembre 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 21 septembre 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Stéphanie FRITZ donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC - Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER – M. Mario JAEN donne pouvoir à M. Romuald CARRY – M. Noël BELLIOU donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD – Mme Emilie RICHAUD donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS - Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

2017.96

PRESTATIONS DE SERVICES DE LA VILLE POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - (FINANCES pour une mission de conseil en gestion de dette) et (SERVICE ACHATS pour la préparation des cahiers des charges des marchés publics) - CONVENTIONS

La convention qui règle les prestations de services entre la Ville de Cognac et Grand Cognac est arrivée à terme le 31 décembre 2016.

La communauté d'agglomération a souhaité continuer à bénéficier des services de la Ville de Cognac pour l'expertise en matière de gestion de la dette.

2017.96
nomenclature : 7.10

De même, dans le cadre des groupements de commandes entre Grand Cognac et ses communes membres, le Service Achats de la Ville poursuivra ses missions pour la réalisation des cahiers des charges techniques et le recensement des besoins.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux conventions jointes en annexes et relatives aux prestations de conseil en gestion de dette d'une part, et d'autre part, la préparation des cahiers des charges des marchés publics.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS